ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

majoration pour enfants

Question écrite n° 72476

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences du jugement rendu par la cour de justice des Communautés européennes saisie pour avis par le Conseil d'Etat, considérant que la bonification familiale accordée aux femmes fonctionnaires qui ont élevé des enfants, pour leur retraite, vaut également pour les hommes. Il souhaite connaître le nombre de fonctionnaires potentiellement concernés en France par cette décision en fonction du nombre d'enfants respectifs de ceux-ci et le coût potentiel de cette décision pour les finances publiques.

Données clés

Auteur : M. Michel Bouvard
Circonscription : Savoie (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 72476
Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 518